

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Juin 2019**

OBJET : Echange de parcelles entre le Conseil départemental et la SCI Le Moulin d'Huile - Domaine départemental du Val des Vignes - Commune de Velaux.

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,**

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.3211-1 et L.3211-2,
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L113-8 à L113-10 à L113-14, L215-1 à L215-3, L215-5 à L215-24,
Vu le Code de l'environnement, et notamment son article L.110-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1982 instituant des zones de préemption sur tout ou partie des ENS du territoire départemental,
Vu la délibération du 12 janvier 1978 instituant la Taxe Départementale des Espaces Verts (taxe entrant dans la politique de protection du Département en matière d'ENS),
Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Velaux,

Le Département met en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, afin de préserver la qualité des sites, des paysagers, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'articles L. 110-1 du Code de l'Environnement;

Le Département est propriétaire du domaine départemental du Val des Vignes d'une superficie de 102 hectares environ sur la commune de Velaux, et s'engage dans des actions de mise en valeur et de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager en associant une politique d'ouverture au public sur ce secteur.

La SCI "Le Moulin d'Huile" propriétaire limitrophe du domaine départemental du Val des Vignes, réalise de nombreux travaux d'investissement depuis 1996 sur l'ensemble de sa propriété (création d'oliveraie, d'un vignoble, réhabilitation de bâtiment avec gîtes et cave).

Face aux ravages de sangliers sur son vignoble, la SCI "Le Moulin d'Huile" a réalisé des travaux de terrassement et la pose d'une clôture afin de protéger ses cultures de la prédation. Mais la proximité de ces travaux a engendré plusieurs empiètements sur la propriété départementale.

A décidé :

- d'approuver le rapport.
- de céder à la SCI "Le Moulin d'Huile" des parcelles, d'une superficie de 6 044 m² environ sur la commune de Velaux ;
- d'acquérir auprès de la SCI "Le Moulin d'Huile" des parcelles, d'une superficie de 42 274 m² sur la commune de Velaux ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'acte d'acquisition correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

La dépense d'un montant de 10.869 € sera prélevée sur le chapitre 21 du budget départemental.

Les frais notariés et frais d'agence, non encore connus à ce jour, en sus seront à la charge de la SCI "Le Moulin d'Huile".

L'acte d'acquisition sera rédigé par un notaire désigné par le Conseil départemental.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Monsieur le Directeur général des services du Conseil départemental et monsieur le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée